



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 20 JUIN 2018 20H30

**Date de la convocation :** 13 juin 2018

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** DURUPT Nadège, BOYAT Marie Eve,

**Pouvoirs :** /

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud.

☒ **Procès-verbal de la séance du 25 avril 2018 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité avec quinze voix pour et deux abstentions de deux personnes absentes lors de la séance du 25 avril 2018.

Avant de débiter la séance, M. le Maire tient à remercier les conseillers qui ont participé à la remise des cartes aux jeunes électeurs le 28 avril dernier, c'est un grand moment dans leur vie de citoyen et il est donc important de les accompagner.

Merci également à ceux qui étaient présents pour la cérémonie du 8 mai.

**1) Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune**

Il convient de voter une décision modificative afin de régulariser des imputations budgétaires qui ont été modifiées depuis le vote du budget fin mars, ainsi que des opérations d'ordre dont les éléments étaient manquants à cette date.

M. le Maire demande au conseil de valider la décision modificative n°1 au budget principal de la commune suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
67	673	titres antérieurs annulés	250,00 €				
65	65548	Autres contributions	-250,00 €				
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
040	16878	Autres dettes	1 600,00 €	040	28031	Amort frais études	4 392,00 €
10	10226	Taxe Aménagement	3 031,25 €	040	28033	Amort frais insertion	102,00 €
2315	op 145	Acquisitions immobilières	-4 631,25 €	10	10226	taxe aménagement	-4 494,00 €
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative numéro 1.

## **2) Admission en non valeur**

Un titre de recettes a été émis à l'encontre d'un usager pour des sommes dues sur le budget principal de la ville de 2015. Celui-ci reste impayé malgré les diverses relances du Trésor Public et devient irrécouvrable au motif suivant « Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ».

M. le Maire demande au conseil d'admettre ce titre en non-valeur, et d'imputer cette somme au compte 6541 « Non-valeurs » pour la somme de 29.90 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision d'admission en non-valeur de la somme de 29.90 Euros.

## **3) Demande de subventions réhabilitation des réseaux**

M. le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et de suppression des intrusions d'eaux claires parasites Route des Pinoux sont presque terminés, la Rue des Barberies est programmée pour cette année mais ce projet est toujours suspendu à la confirmation écrite de la subvention qui pourrait être accordée par l'agence de l'eau.

Toutefois, d'autres secteurs sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018). Secteurs définis comme des priorités aux termes de la convention tripartite signée entre le Directeur de l'Agence de l'eau, le Préfet et le Maire de Manziat le 20 décembre 2013.

La commune a jusqu'au 30 juin 2018 pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau.

Trois secteurs sont concernés, trois dossiers seront donc demandés séparément :

- secteur D1 : Suite de la Route des Pinoux pour 415 mètres
- secteur D7 : Route des Semalons pour 195 mètres
- secteur D14 : Secteur des millets pour 385 mètres

Arrivée de Luc VOISIN.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- valider la totalité des 3 opérations (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...) ;
- valider le montant HT des opérations, et leurs modalités financières ;

<b>SECTEUR D1 – SUITE ROUTE DES PINOUX</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<u>Travaux</u> : 128 046.75 € <u>M.O. (5,5%)</u> : 7 042.57 € <u>Dépenses annexes</u> : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 3 210.68 €	<u>Subvention Conseil Départemental</u> : 29 000.00 € <u>Subvention Agence de l'Eau</u> : 29 000.00 € <u>Autofinancement</u> : 87 000.00 €
<u>Total HT</u> : 145 000.00 €	<u>Total HT</u> : 145 000.00 €

SECTEUR D7 – ROUTE DES SEMALONS	
DEPENSES	RECETTES
<u>Travaux</u> : 89 012.25 € <u>M.O. (5,5%)</u> : 4 895.67 € <u>Dépenses annexes</u> : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 2 292.75 €	<u>Subvention Conseil Départemental</u> : 20 580.00 € <u>Subvention Agence de l'Eau</u> : 20 580.00 € <u>Autofinancement</u> : 61 740.00 €
<u>Total HT</u> : 102 900.00 €	<u>Total HT</u> : 102 900.00 €

D14 – LES MILLETS	
DEPENSES	RECETTES
<u>Travaux</u> : 102 782.25 € <u>M.O. (5,5%)</u> : 5 653.02 € <u>Dépenses annexes</u> : - levés topo, passages caméra, études géotechniques, diagnostic amiante : 6 700.00 € - essais, révisions de prix, imprévus... : 2 664.73 €	<u>Subvention Conseil Départemental</u> : 23 560.00 € <u>Subvention Agence de l'Eau</u> : 23 560.00 € <u>Autofinancement</u> : 70 680.00 €
<u>Total HT</u> : 117 800.00 €	<u>Total HT</u> : 117 800.00 €

- valider l'engagement de la collectivité à mener à terme ces opérations ;
- déposer les dossiers de demandes de subventions avant le 30 juin 2018 afin de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau ;
- autoriser le Département, pour ces opérations de réfection du réseau d'assainissement des secteurs D1, D7 et D14, à percevoir les aides attribuées par l'Agence pour le compte de la Commune, et à la lui reverser ;
- demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le plan de financement des trois opérations ci-dessus, et autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions.

#### 4) Demande de subvention petit matériel des pompiers

Aux termes de la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, prorogée chaque année, il est possible pour la commune de demander des subventions pour l'achat de petits matériels dont la liste et le taux de subvention correspondant figure en annexe de la délibération du conseil d'administration du SDIS. Cette année la commune a déjà acquis une tenue de pompiers ainsi que des nouveaux tuyaux pour équiper nos sapeurs-pompiers.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant l'achat de petits matériels au SDIS pour cette année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions pour du petit matériel de pompiers.

## **5) Désignation des jurés d'assises**

M. le maire explique que comme chaque année il faut procéder à la désignation de la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2019.

Le nombre de jurés pour Manziat est de 2, mais il est nécessaire de tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin.

Les jurés devant avoir entre 23 et 70 ans, et résider à titre principal dans le département de l'Ain un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères. Les personnes tirées au sort seront informées personnellement de leur désignation.

M. le maire propose au 1<sup>er</sup> adjoint de procéder au tirage au sort.

## **6) Modification des statuts du SIEA**

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – Comptabilité – de la phrase suivante : « les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mise en œuvre par le syndicat. Les modalités seront définies par le comité syndical. »

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-7 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

M. le maire invite le conseil à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification statutaire telle qu'énoncée ci-dessus et autorise M. le maire à effectuer toute démarche auprès du SIEA en sens.

## **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) : Des travaux ont été réalisés Chemin Vieux permettant à ce dernier de trouver sa largeur initiale.

La PATA a commencé cet après-midi. Cette année c'est la SOCAFL qui est chargée de ce chantier.

J. Laurent invite les conseillers à signaler en mairie s'ils constatent des dégâts qui pourraient résulter des inondations lors des fortes pluies.

Le 26 juin à 20h, une réunion publique aura lieu avec les riverains de la Route de Chevroux afin de leur présenter le projet de cheminement doux dont les travaux devraient débuter prochainement. M. le maire informe le conseil que sur ce dossier, une demande de subvention au titre de la DETR avait été faite, et qu'une réponse favorable est arrivée au courrier de ce matin puisque la commune pourra bénéficier de 9285 Euros de subvention.

Suite à l'accident survenu au mois de mai, la commune a rencontré la direction des routes pour la mise en place d'une ligne blanche sur cette portion. La commune est dans l'attente de la convention matérialisant ce projet.

M. le Maire s'est rendu avec V.Huth, ce matin à une réunion sur le thème « domanialité et alignement » animée par Axis et l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain. A l'issue de cette rencontre, ils se sont entretenus avec les membres de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain car ces derniers avaient commencé l'an passé une étude sur l'aménagement de l'entrée Sud de la commune. Une nouvelle rencontre aura lieu le 18 septembre 2018 afin de mettre en place un cahier des charges pour rechercher un maître d'œuvre qui aurait pour mission de travailler sur un projet d'aménagement de l'entrée sud. Cette réflexion débute, si le budget le permet, ces travaux seraient programmés pour 2020/2021.

M. le Maire et J. Laurent ont rencontré le SIEA et la SOBECA pour les points lumineux défectueux après les orages de juillet. Un dossier d'assurance a été déposé pour 20 points lumineux. Celui de la MARPA vandalisé, a également fait l'objet d'un dossier d'assurance et sera remplacé le mois prochain, il ne resterait donc qu'un seul point à la charge de la commune.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): La communauté de communes a délibéré sur le règlement du SPANC, il sera téléchargeable sur le site de la commune. Un rendez-vous a eu lieu avec le conservatoire des espaces naturels en présence de M. le Maire, J. Laurent, T. Boyat et C. Bonnetain. Le conservatoire des espaces naturels va entretenir, pendant deux ans, par broyage les prairies

qui ont été réensemencées suite au déboisement et seront ensuite mises en pâture par Mr Bonnetain.

M. le Maire tient à rajouter que le conservatoire des espaces naturels va organiser des actions pédagogiques en faveur des écoliers de Manziat, ces dernières devraient avoir lieu dès le mois de septembre.

La SAUR viendra présenter à la commission assainissement et aux conseillers qui le souhaitent, son rapport annuel, le 2 juillet prochain à 18h00 en mairie.

La réception du chantier de réhabilitation des réseaux de la Route des Pinoux a eu lieu le 11 juin dernier.

Le filtre tertiaire de la station d'épuration va partir en réparation suite à un problème de maintenance, il n'y aura aucune incidence sur le traitement des eaux usées.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : L'arborescence du site internet de la commune a été modifiée pour une meilleure lisibilité. Des simplifications sont encore à venir et un travail sur les entreprises de la commune est en cours. Le Manziat Infos sera distribué à partir du 30 juin prochain. Les places du spectacle des Vendanges de l'Humour qui aura lieu le 22 novembre prochain sont déjà en vente sur le site des Vendanges de l'Humour, mais une billetterie sera également organisée en mairie dès la rentrée. Un rendez-vous est prévu avec un fournisseur début juillet, pour les décorations de Noël.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH): Le CCAS a voté son budget annuel le 26 avril dernier. Au cours de cette réunion, un bilan du repas des aînés a également été fait ainsi que les démarches pour la télétransmission des actes en préfecture. A. Catherin est entrée au bureau de la MARPA lors de l'assemblée générale de cette dernière le 30 mai dernier. M. le Maire la remercie pour son implication, Manziat n'avait jusqu'à aujourd'hui personne pour la représenter au sein du conseil d'administration.

L'assemblée générale de l'ADMR qui a eu lieu le 4 juin, et à laquelle s'est rendue A. Catherin est une association qui fonctionne bien mais qui est toujours en recherche de bénévoles, la présidente quitte son poste cette année.

L'association des restaurants scolaires a présenté le 19 juin aux parents, en présence d'A. Catherin, un logiciel permettant les inscriptions des enfants aux repas en ligne.

Le 29 juin les T.A.P. présenteront leur spectacle de fin d'année à 15h30 au gymnase, les conseillers sont invités à se rendre à ce spectacle.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): Suite aux études de sol, le projet de restaurant scolaire connaît un surcoût puisque le montant des travaux maîtrise d'œuvre comprise de 591 021.18 € HT validé en janvier par le conseil passe à 609 433.97 € HT. Le chiffrage final sera connu lors de l'ouverture des plis prévu début octobre, suite à un appel d'offre qui sera lancé fin juillet.

Le 3 juillet, la commission bâtiment rencontrera l'association du Restaurant scolaire afin de parler du projet et de ses évolutions.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): Deux réunions ont eu lieu concernant le PLUI, une relative aux

logements vacants (au nombre de 13) et l'autre sur les différents scénariis possibles par pôle, D. Catherin et M. le maire y étaient présents. Chaque pôle devra se positionner sur un scénari, notre pôle étant constitué d'Ozan, Vésines, Asnières, Chevroux, Boissey et Manziat se réunira le 11 juillet pour en parler.

D.Catherin, M. le Maire, C. Sibellas et V.Huth ont rencontré B. Berry de la commune de Feillens qui est venu présenter des outils pour appliquer la R.T. 2012 d'un point de vue administratif. M. le Maire le remercie bien vivement pour ses précieux conseils.

Le 28 avril dernier, D. Catherin et le policier municipal se sont rendus sur un chantier de construction de maison individuelle qui a débuté depuis plusieurs années afin de constater si les travaux avaient avancés. Les travaux progressent mais un suivi de ce dossier est nécessaire.

La prochaine commission d'urbanisme aura lieu le 4 juillet à 18h30. D. Catherin dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme

### **Questions diverses**

M. le Maire informe le conseil qu'une déclaration de projet est en cours avec la communauté de communes pour mettre des terrains en zone UX d'une surface d'environ 7 000 m<sup>2</sup>. Cette démarche permettrait aux artisans de proximité de se développer et de continuer à proposer des services aux Manziatis. Un dossier complexe est à monter et M. le Maire ira le présenter à la D.D.T. début juillet.

P. Ferrand, agent technique, a repris le travail à temps complet en début du mois de juin. A. Jullin a demandé un congé parental de six mois. Une réflexion pour un remplacement par un mi-temps est envisagée.

Trois nouveaux pompiers vont intégrer notre CPINI et M. le maire les a rencontrés afin de leur rappeler l'importance de leur implication au sein de notre centre.

Un accident a eu lieu dernièrement à Manziat, pour lequel les sapeurs-pompiers n'ont pas été alertés (ce sont les pompiers de Montrevel-en-Bresse qui sont intervenus). Un courrier a été adressé au SDIS de Bourg-en-Bresse pour en connaître la raison.

M. le Maire s'est rendu à l'assemblée générale du football club, l'équipe descend d'une division, mais les vétérans gagnent la coupe.

Mme PONTIUS, Mme BOYAT et Mme ANDROSE, bénévoles de la bibliothèque quittent leurs fonctions fin juin. M. le Maire les remercie pour toutes ces années passées à œuvrer au sein de la bibliothèque communale.

M. le Maire remercie les conseillers qui ont participé avec lui, en formant une équipe de boulistes au challenge organisé par l'association bouliste. L'équipe est arrivée 6<sup>ème</sup> sur 24, une belle performance.

(Séance levée à 22h54)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,